



Toulouse, le 24 janvier 2022

COMPTE RENDU CTIR DIR Sud du 20 janvier 2022 Les « non-réponses »

Présents : SNPES et CGT PJJ Sud

Absents : CFDT et UNSA

Alors que la directrice interrégionale devait présider ce comité, madame d'ANDREA est venue saluer et signifier aux organisations syndicales qu'elle ne resterait pas pour l'instance, « ayant d'autres choses à terminer avant son départ ». Il semble que les échanges avec les représentants du personnel ne fassent pas partie de ses priorités, à l'image du dialogue social sur l'interrégion ces 3 dernières années, qui pourrait être qualifié de « **minimum syndical** ». Après des conditions de connexion chaotiques, en lien avec les difficultés de réseau sur toute l'interrégion, c'est donc le DIR adjoint qui a présidé l'instance.

Voici les réponses apportées par l'administration à la déclaration liminaire de la CGT PJJ ([Pour la lire Et clic !](#)) :

- L'ensemble des arbitrages budgétaires de la centrale pour la DIR Sud sera transmis par écrit aux OS dès réception. En voici les grandes lignes.
- Attribution de 2 éducateurs rattachés à la MISP pour le STEMO de Saint Gaudens : 1 sur Foix et 1 sur Saint Gaudens avec du matériel itinérant
- La DIR a obtenu un renfort de 6,5 ETPT pour l'accompagnement à la mise en œuvre du CJPM. Elle envisage de les décliner en 13 contrats de 6 mois chacun. Les renforts d'éducateurs remplaçants sur toutes les DT n'ont pas été acceptés.
La prochaine conférence emploi mobilité est prévue le 14 février. La DRH a fait le point avec chaque DT sur les besoins. **La CGT PJJ qui a alerté** sur l'état des troupes et sur la perte de sens des missions a demandé à être associée à ce travail afin d'optimiser les véritables besoins. En l'absence de création de poste, la DIR demandera des renforts mais cela se confrontera aux moyens du plafond d'emploi. La DIR demande à ce que les situations compliquées lui soient remontées. Elle rappelle son choix de priorisation pour les renforts : les hébergements, la détention puis en dernier lieu le milieu ouvert.
- Un VA supplémentaire a été obtenu pour la MISP de Montauban
- Création d'un nouveau lieu de vie dans l'Hérault « l'envolée »
- Mise en place de simulateurs de conduite, de Food trucks pour les STEI de Montpellier et de Toulouse avec un bibliobus pour Toulouse. L'augmentation de la capacité de prise en charge de l'UEAJ pro de Toulouse n'a pas été acceptée.

Projet de transformation de l'UEHD-R Mercadier en UEHD :

Ce projet a été validé par l'administration centrale. Les missionnements temporaires des agents doivent être validés par l'AC. Des postes sur le secteur toulousain ont été repérés en accord avec les desideratas des agents. Le SNPES et la **CGT PJJ** ont réaffirmé leur forte opposition à ce projet qui n'a aucun sens notamment pour toutes les raisons déjà indiquées dans notre déclaration liminaire. En justifiant la fermeture de places d'hébergement collectif par l'existence de places d'hébergement du SAH, l'administration valide clairement la marchandisation des missions et ainsi la casse du service public.

VOTE : CONTRE à l'unanimité. Conformément aux textes, ce vote unanimement contre oblige l'administration à proposer un nouveau projet aux organisations syndicales. Le comité devra être reconvoqué pour obtenir un nouvel avis.

Sur le déménagement temporaire de l'UEHC La Cale dans les locaux de Mercadier, la DIR maintient que la capacité d'accueil de la structure sera de 10 places. **La CGT PJJ** a mis en garde sur l'avis de la commission de sécurité et les difficultés que l'administration risque de rencontrer au regard d'une capacité plus importante que les possibilités réelles de la structure.

Projet d'évolution du STEMO de Narbonne :

Si **la CGT PJJ** voit des opportunités dans cette restructuration, elle considère qu'elle doit nécessairement s'accompagner de moyens humains supplémentaires et d'une modification des secteurs pour les deux futurs STEMO afin de mieux en répartir l'activité. L'administration n'a pas été en mesure d'apporter un argument légitime sur le fait que le siège de la direction se situera sur Narbonne alors que de nombreux éléments pourraient en justifier la localisation sur Carcassonne. Pour **la CGT PJJ**, ce point doit être réévalué.

S'agissant du secrétariat de directions (mi-temps sur les 2 STEMO), la position administrative de ce poste n'est absolument pas claire. Comment est-il possible de rattacher un agent à deux services différents, alors que ces derniers n'ont pas la même résidence administrative et qu'ils ne sont pas sur les mêmes départements ? De plus, les fonctions de secrétariat de direction relèvent du corps de SA mais au même titre que quasiment tous les AA qui font fonction de SA, l'administration se cache derrière le fait que ces corps soient gérés par le secrétariat général pour profiter de l'engagement de ces professionnels et pour ne pas travailler un recentrage des missions voire à une reconnaissance catégorielle et/ou financière. La proposition de l'administration n'est à ce jour pas réglementaire. **La CGT PJJ** sera attentive aux suites données à cette situation.

A l'interrogation de **la CGT PJJ** de créer un UEAJ sur l'Aude au regard des besoins, la DIR a répondu qu'il était nécessaire d'attendre les conclusions de la mission insertion nationale pour prendre des orientations.

VOTE : abstention à l'unanimité. Pour **la CGT PJJ**, ce projet peut être intéressant mais son état actuel ne peut pas permettre d'y accorder un avis favorable.

Sur les autres sujets portés par la CGT PJJ :

- UEMO de Sète : l'administration centrale a validé le déménagement de cette unité toujours sur la ville de Sète. Des locaux vont être recherchés. L'administration ne propose que peu de solutions dans l'attente.
- UEMO de Carcassonne : selon la DIR, elle porte une attention particulière à ce service et tout est en cours de régularisation. Si l'administration a affirmé que le chauffage fonctionnait, ce que la CGT PJJ au regard de ces sources a infirmé. Le SNPES en a profité pour aborder la question du chauffage dans les locaux de l'UEMO d'Albi. Pour autant, l'administration n'a fourni aucune explication ou proposition concrète pour régulariser ces difficultés.
- CEF de Nîmes : selon la DIR, la RH demeure le principal problème de cette structure. Selon la CGT PJJ, le problème est plus profond car malgré les efforts mis sur cette structure, les agents se retrouvent régulièrement seuls en service. La DIR demande des exemples précis. De plus, le manque de formation et la fuite des agents titulaires ou contractuels révèlent un problème plus profond directement attaché à cette structure.
- CJPM : sur les premières conséquences constatées de l'application du CJPM pour agents mais aussi pour les usagers, la DIR signale qu'un groupe d'appui interrégional a été mis en place. **La CGT PJJ** a demandé à connaître les chiffres réels des agents de la DIR Sud qui ont bénéficié de la formation.
- PARCOURS : **la CGT PJJ** a alerté sur les dysfonctionnements et la souffrance qu'ils engendrent directement chez les personnels administratifs et d'encadrement. La CGT PJJ rappelle qu'elle a déposé un droit d'alerte auprès de l'administration centrale et du secrétariat général, ce qui a enfin obligé l'administration à reconnaître la souffrance de ces agents. Des référents parcours vont être désignés sur tous les territoires et un suivi sera effectué au niveau du CHSCT ministériel.